

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6435 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

MANTENNA EXPERTISE

N° SIREN : 531723468

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE
ENVIRONMENT / ELECTROMAGNETIC ENVIRONMENT

réalisées par / *performed by :*

MANTENNA EXPERTISE
2 RUE DE LA PIQUETTERIE
CAMPUS TERATEC
91680 BRUYERES-LE-CHATEL

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr) .

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/02/2025**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/06/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,
Pole manager - Physics-Mechanical,

DocuSigned by:
Stéphane RICHARD
694908483BDE4E5...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6435 Rév 1.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6435 [Rév 1](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6435 rév. 2

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**MANTENNA EXPERTISE
2 RUE DE LA PIQUETTERIE
CAMPUS TERATEC
91680 BRUYERES-LE-CHATEL**

Dans son unité :

- MANTENNA EXPERTISE - CAMPUS TERATEC

Elle porte sur :

ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE /

/ Mesure de champs électriques et magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50Hz)

Pour tous les essais concernant cette accréditation :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation (FIXE).

# ENVIRONNEMENT / ENVIRONNEMENT ELECTROMAGNETIQUE / Mesures de champs électriques et magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50Hz)				
Nature d'essai ou d'analyse	Objet	Etendue de mesure	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Mesure de champs magnétiques in situ à la fréquence du réseau (50 Hz)	Environnement des ouvrages électriques à haute et très haute tension	Fréquence de mesure = 50 Hz	Mesure du champ magnétique dans le périmètre d'un ouvrage électrique	Protocole UTE C99-132 (Novembre 2010) : Protocole pour la mesure in situ des champs magnétiques 50 Hz générés par les ouvrages de transport d'électricité. NT-CTO-12-00146 (19 juin 2012) : Additif RTE au protocole UTE C99 -132 – Mesures de champs magnétiques 50 Hz en application du décret 11-1697.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

Date de prise d'effet : **01/02/2025** Date de fin de validité : **30/06/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6435 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr